



MINISTERE DES MINES -----

SECRETARIAT GENERAL DES MINES

DIRECTION INTERREGIONALE FIANARANTSOA

N°08001-2024MIM/SG/DGM/DIR.FI.CC

CERTIFICAT DE CONFORMITE DE SUBSTANCES MINERALES A EXPORTER

Le Directeur des Mines et de la Géologie atteste par la présente que les substances minérales désignées ci-après :

-Pierres fines (Brutes): quatre cent cinquante grammes (450.00 g) d'Alexandrite. Soit au total général: quatre cent cinquante grammes (450.00g) de pierres gemmes. Objet du dossier de Déclaration N°NUMDECen date du 08-08-2024 ayant été soumises au contrôle et de conformité effectué par la DIRECTION INTERREGIONALE FIANARANTSOA, suivant Procès-verbal N°08001-2024MIM/SG/DGM/DIR.FI.PVCC du 08-08-2024 sont confo<mark>rmes à la decla</mark>ration souscrite par:

....

Monsieur, Madame RAKOTO La Société Eauvive À Lot ITZ 333 Manakabahiny

et sont destinées à être exportées à l'adresse suivante:

RAKOTO Dubai

DESTINATION FINALE: France

Le present certificat est délivré pour server et valoir ce que de droit.

Antananarivo, le 8 août 2024